

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4612

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Parc Victor Basch - Aménagement - Fonds de concours à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La convention locale du contrat de ville de la commune de Saint Fons prévoit une opération d'aménagement du parc Victor Basch situé dans le quartier des Clochettes.

Ce parc enclavé par rapport au quartier souffre d'un déficit de notoriété et d'équipements ainsi que de dégradations accumulées au fil des années. Ce site constitue un espace naturel de qualité à valoriser et représente un véritable atout pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier des Clochettes.

La réalisation du projet vise à sécuriser et valoriser le parc dans la perspective de lui rendre sa vocation d'espace de rencontres et de repos pour les habitants du quartier. Il s'agit d'optimiser sa vocation récréative en vue de favoriser son accès et sa réappropriation par la population.

Le montant de cette opération, qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Fons, représente un budget global évalué à 317 981 € nets de taxes.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération qui répond aux objectifs de développement social urbain et de développement des modes de déplacement doux, la commune de Saint Fons sollicite la Communauté urbaine pour participer, sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 25 084 € nets de taxes, à l'aménagement du parc Victor Basch.

Le montage financier de l'opération est le suivant :

- commune de Saint Fons	192 561 € nets de taxes,
- Communauté urbaine	25 084 € nets de taxes,
- Etat (Anru)	50 168 € nets de taxes,
- Région	50 168 € nets de taxes.

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à l'aménagement du parc Victor Basch à Saint Fons, à hauteur de 25 084 € nets de taxes sous forme de subvention d'équipement à la commune de Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 204 140 - fonction 824 - opération 0058.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,